



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2023/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20/12/2023 – Délibération A1 N°23-078
7-1 Décisions budgétaires

AN 2023
23-078

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 20 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, Mme Laurence DENAND, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Carlos SOARES, procuration à M. Didier JAHIER
Mme Agnès CHEVALIER, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

Absent excusé :

M. Joël DANIEL

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

13/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	32

DATE D’AFFICHAGE :

13/12/2023

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION SPÉCIALE AVANT L'ADOPTION
DU BUDGET PRIMITIF 2024 D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION
INVESTISSEMENT DEPENSES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-1,

Vu l'instruction codificatrice budgétaire et comptable M57,

REÇU EN PREFECTURE

le 04/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20231220-DEL23_078-D

Vu les principes budgétaires,

Vu le budget primitif (BP) 2023 du budget principal de la ville adopté par délibération du Conseil Municipal n°23-027 du 12 avril 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°23-069 du 22 novembre 2023, relative au vote de la décision modificative,

Considérant que toute opération nouvelle d'investissement doit attendre que le budget primitif de l'exercice soit voté et que pour pallier cet inconvénient, l'alinéa 3 de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit : "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette", au déficit (s'il y a lieu) et aux opérations d'ordre budgétaire,

Considérant par ailleurs que "pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, elles peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre, de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme (l'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption),

Considérant que le calcul théorique des crédits d'investissement proposé pour 2024 est retenu à partir des données du budget 2023 s'élevant 4 158 465,28 € y compris les décisions modificatives, sans les reports et les autorisations de programme, comme suit:

CHAP	Libellé	BP+DM+REPORT	AP	TOTAL HORS AP
Dépenses d'équipement				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 937,92	0,00	15 937,92
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 289 373,12	2 911 797,85	3 377 575,27
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Total des dépenses d'équipements (1)		6 305 311,04	2 911 797,85	3 393 513,19
Dépenses financières				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés		0,00	0,00
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	706 500,00	0,00	706 500,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 000,00	0,00	3 000,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES D'INVESTISSEMENT			

Total des dépenses financières (2)		709 500,00	0,00	709 500,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement (1+2)		7 014 811,04	2 911 797,85	4 103 013,19
Opérations d'ordre en investissement				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 225,46	0,00	42 225,46
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	13 226,63	0,00	13 226,63
Total des dépenses d'ordre d'investissement (3)		55 452,09	0,00	55 452,09
Total		7 070 263,13	2 911 797,85	4 158 465,28

Considérant la nécessité pour la Commune de liquider et mandater, pour l'exercice 2024 certaines dépenses d'investissement, en fonction des demandes concernant les chapitres 20, 204, 21, 23 et 27 avant le vote du budget primitif 2024,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission des Finances réunie le 14 décembre 2023,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à la majorité (24 voix Pour, 1 voix Contre : M. Philippe GOMMARD, 7 Abstentions : M. Thierry MONTANGERAND (pouvoir de M. Philippe GARCIA), Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD)

- **ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, avant l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors autorisation de programme (AP), concernant les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 pour un montant de maximum de 849 128,30 € (3 396 513,19 x 25%) ventilés comme suit :**

CHAP	Libellé	BP+DM+ REPORT	AP	TOTAL HORS AP	25%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 937,92	0,00	15 937,92	3 984,48
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 289 373,12	2 911 797,85	3 377 575,27	844 393,82
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
10	DOTATIONS, FONDS	0,00	0,00		

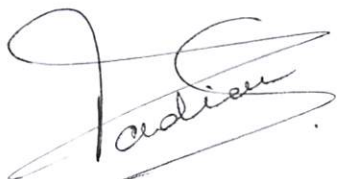


	DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 000,00	0,00	3 000,00	750,00
	TOTAL	6 308 311,04	2 911 797,85	3 396 513,19	849 128,30

- **ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à engager, liquider et mandater** les dépenses d'investissement prévues en autorisation de programme, dans l'attente du vote du budget primitif, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice précédent, sachant que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption,

- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes la Jolie
 - Madame le comptable public.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 04/01/2024

Et publié le 04/01/2024



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 04/01/2024

Application agréée E-legalite.com